

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48

Mensuel d'information islamique - N° 016 du 05 juin au 05 juillet 2014



Prix : 300 F CFA

ACCIDENTS
DE CIRCULATION
AU BURKINA FASO
**A qui la faute, Dieu
ou les hommes ?** P.2

PURIFICATION
DE LA FEMME
**Les lochies
et leurs règles** P.4

AGENCE DES
MUSULMANS D'AFRIQUE
OU DIRECT AID
**Koumba Boly visite
les chantiers** P.11



BOUM DES
ASSOCIATIONS
ISLAMIQVES
**La nécessité
d'un leadership** P.6

RAMADAN A NOS PORTES
**Astuces pour
bien accueillir
ce mois béni** P.8

DE COULIBALY SAMSON A CHAMSOU-DINE
**Un converti raconte
sa rencontre avec l'Islam** P.6



INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF
ORGANISATION A MENTAO
**Des tonnes de vivres
pour les réfugiés maliens,
encore et toujours** P.14-15 & 16



CLOTURE DU SEMINAIRE DE BITTOU
**La cohésion
des musulmans au
centre des interventions** P.12



COUPLE MUSULMAN : **Comment maintenir la flamme d'amour ?** P.3

Sommaire

DE COULIBALY SAMSON
A CHAMSOU-DINE

Un converti raconte sa rencontre avec l'Islam

INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANISATION A MENTAO

Des tonnes de vivres pour les réfugiés maliens, encore et toujours

CLOTURE DU SEMINAIRE DE BITTOU

La cohésion des musulmans au centre des interventions

COUPLE MUSULMAN

Comment maintenir la flamme d'amour ?

ACCIDENTS DE CIRCULATION AU BURKINA FASO

A qui la faute, Dieu ou les hommes ?

PURIFICATION DE LA FEMME

Les lochies et leurs règles

AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE OU DIRECT AID

Koumba Boly visite les chantiers

BOUM DES ASSOCIATIONS ISLAMISQUES

La nécessité d'un leadership

RAMADAN A NOS PORTES

Astuces pour bien accueillir ce mois béni



RECEPISSE

Arrêté : n°2613/P/12/CAO/TGI/PF
Siège social : Ouagadougou
Secteur 10 - 01 BP 2481 Ouaga 01
Portable : 76 93 60 93 / 79 91 05 66

Directeur de Publication :

Guigma Arounan

Rédacteur en chef :

Tiendrebéogo Ousmane

Equipe de rédaction :

Tiendrebéogo Ousmane
Ouédraogo Ahmad dit Karamssamba
Zoungrana Ablassé
Nébié Zakaria
Guigma Arounan
Nana Moumouni

Montage :

Déogracias Conceptions : 78 23 01 73

Annonces publicitaires :

Pour tous renseignements,
veuillez vous adresser à Rachid-production
à l'adresse suivant :
rachidproduction@yahoo.com où
guigma.haroun@yahoo.fr

Imprimerie :

IMPF : 79 87 61 60

ACCIDENTS DE CIRCULATION AU BURKINA FASO

A qui la faute, Dieu ou les hommes ?

Les accidents sur nos artères sont récurrents. Chaque semaine, chaque mois contient son lot de décès par suite d'accidents de circulation. 2011, 2012, 2014, récemment en la date du lundi 14 avril où des vies ont également été arrachées à notre affection et à celle de leur famille sur la route de Lomé. A chaque accident, le bilan est très lourd. Finalement comment venir à bout de ce phénomène ? La question qu'on se pose surtout, c'est de savoir à qui imputer finalement la responsabilité de ces accidents ? A Dieu pour parler de façon vulgaire ou à l'homme ?

Il fait partie de la foi du musulman que rien ne peut se passer sans la volonté de Dieu. Tout ce qui se passe sur terre, dans les mers ou dans les cieux, par le fait de l'homme ou d'autres créatures ne se réalise que par la volonté de Dieu d'une manière générale. Cela fait partie de la croyance au destin. Faudra-t-il comprendre par action prédestinée, dans notre cas, une cruauté de l'Etre suprême envers sa créature ? Assurément non. Dieu est Miséricorde et plein de compassion envers ses créatures. Maintenant, il ressort que le monde est régi par une loi, celle de la responsabilité. Celle de la volonté. Par son infinie bonté et sa sagesse infinie, Dieu sait le début et la fin d'une action. A l'instar d'un accident mortel. Avant le départ du car, Allah maîtrise le contour du voyage et les conséquences qui lui seront liées. Ceci étant, si nous fabriquons un véhicule sous l'inspiration divine, nous codifions des règles pour la maintenance de cet engin ainsi que pour la sécurité des usagers.

La responsabilité de l'homme en matière de circulation

Voyons, si l'on foule au pied les règles que nous-mêmes avons mises en place pour notre sécurité et les règles codifiées pour assurer la sécurité des usagers et que de ce fait surviennent des accidents, à qui la faute ? Est-ce Dieu ou nous ?
Quand on voit l'envie avec laquelle les gens foulent au pied les règles élémentaires de la circulation routière, on ne n'en revient pas. Tout le monde est pressé à telle enseigne que l'on ne respecte plus les consignes de la circulation. Les feux tricolores sont brûlés, les sens interdits

empruntés, les surcharges la conduite en état d'ébriété, la vitesse et le mauvais état des routes et des engins viennent compléter le reste. C'est un désordre total que ce qui se passe sur nos tronçons. Jusqu'à quand continuerons-nous d'accuser le bon Dieu ? C'est comme si c'est Dieu qui leur exigeait de faire de la vitesse, de ne pas respecter les feux tricolores et autres consignes ayant trait à la sécurité routière. Encore que pour le musulman le respect de ces règles lui vaut des bénédictions pour avoir obéi à l'autorité.

En bon musulman, on ne peut pas vouloir respecter les commandements de l'Islam et au même moment fouler au pied les règles qui régissent notre système sécuritaire en matière de la circulation. Le civisme rime avec l'Islam. Tant que des lois ne sont pas contre l'expression de notre foi, il y a lieu d'être en conformité avec cette loi. C'est même une obligation religieuse.

De ce fait, disons qu'entre le domaine divin portant sur l'immuabilité du destin et celui de l'homme portant sur sa volonté et sa responsabilité, il y a une nuance à faire : « ... Telles sont les normes établie par Dieu ; Quiconque les transgresse se fait du tort à lui-même... » a dit Allah dans la surate 65V1 pour mettre en garde ses créatures qui enfreignent les règles.

C'est le lieu ici de mettre chacun face à ses responsabilités, les usagers, les autorités, les compagnies de transport... La foi n'exclut pas la prudence. Un bon musulman est celui qui est prudent dans ses décisions et actions. Car l'Islam combat le désordre et l'anarchie dans le domaine du culte comme dans celui des relations extérieures □

AROUNAN.G

**Pour vos critiques et suggestions
veuillez contacter
RACHID-PRODUCTION**

sous l'adresse :

rachidproduction@yahoo.com

guigma.haroun@yahoo.fr

01 BP 2481 Ouaga 01

Cél. : 76 93 60 93 - 79 91 05 66

COUPLE MUSULMAN

Comment maintenir la flamme d'amour ?

La dernière fois, nous avons abordé la vie de couple portant sur le comportement de la musulmane envers son époux. Dans le souci d'équilibrer notre article afin d'apporter une harmonie dans le couple musulman, nous abordons ici l'état d'esprit et la conduite du chef de famille en Islam. Pour réussir une vie de famille épanouie dans la foi, le musulman se doit de se respecter et de respecter son épouse. Pour ce faire, le musulman doit comprendre que son épouse ne lui est pas inférieure encore moins celle qui doit être vue comme son ennemi. En tant qu'une partie de lui, car étant créée avec sa côte gauche, l'homme doit savoir qu'il doit y avoir une relation de complémentarité entre lui et sa moitié.

Le premier élément à prendre en compte, c'est de veiller à choisir celle qu'on pense être à la hauteur de nos attentes. Le choix de l'époux est l'un des éléments les plus importants dans l'histoire d'un couple. Il faut être avec la personne avec laquelle l'on est à même de se sentir bien. Le prophète l'a recommandé : « *Celle qui quand tu la regardes, elle te plaît...* ». Le verset Coranique le précise : « Nous avons créé de vous vos épouses » pour renforcer l'idée de partenariat dans la vie du couple.

L'écoute et la compréhension :

Le musulman en tant qu'époux doit être en réalité celui qui privilégie l'écoute au sein du couple, il doit appréhender à chaque moment les situations avec beaucoup de recul et de vigilance. C'est pourquoi il doit au préalable écouter son épouse. Le chef de famille doit être toujours disposé à écouter son épouse et surtout s'astreindre à la comprendre. Ecouter son épouse n'est pas de l'insubordination encore moins un signe de faiblesse dans le foyer. La communication reste capitale pour la bonne marche d'un couple et pour l'aider à s'épanouir quelles que soient les secousses qu'il traverse. Malheureusement, le dialogue n'est pas la chose la mieux partagée dans certains couples musulmans. Après l'écoute, l'attention. Il faut que l'épouse sente que son époux lui est attentionné. Pour l'autre moitié du ciel, l'attention venant de son époux vaut de l'or. Le matériel, à savoir les espèces sonnantes et trébuchantes, est essentiel

ne suffit pas pour réussir sa vie de couple. D'autres pensent encore que le chef de famille ne doit pas se rabaisser pour prendre l'avis de son épouse. La consulter pour ses affaires serait un signe de faiblesse et d'aliénation. Ce sont là des compréhensions erronées et éhontées qui ne résistent à aucune analyse. En effet, la vie à deux est faite de partage, de complémentarité, d'où ici le terme « couple ».

La place des compliments

Le musulman doit apprendre à complimenter sa femme afin de raviver l'amour et de lui donner confiance. Dire à sa femme : « *je t'aime ; tu es bien habillée ; tu sens bon ; tu es de plus en plus belle...* » n'est pas un crime si ce n'est le fait que cela crée un climat propice pour l'épanouissement du couple.

Savoir reconnaître les mérites de son épouse

Un autre aspect très important, c'est la reconnaissance des efforts de votre épouse. Sa cuisine, l'entretien de la maison, les soins apportés aux enfants. « Le meilleur d'entre vous, c'est celui qui est meilleur envers son épouse, je suis le meilleur de vous », a dit le Prophète (SAW). L'épouse ne peut pas être parfaite à 100%. Si elle possède des défauts, assurément elle aura des qualités. Le chef de famille doit savoir prendre en compte ses qualités et négliger ses défauts, sinon l'aider à ce qu'elle puisse s'améliorer.

N'abusez pas sexuellement de vos épouses

Les relations intimes sont la base et le fondement d'une vie de couple. Cependant elles doivent se faire dans les règles de l'art. Si dans la vie du musulman, les astuces citées plus haut sont négligées, il va de soi que leurs effets pervers réagissent dans la vie du couple. Le hadith du prophète selon lequel toute femme qui se refuse à son mari au lit est maudite par les anges de Dieu doit être mis dans son contexte. Ce propos prophétique exige à la femme musulmane qui bénéficie d'un bon traitement et qui reçoit ses droits émanant de son mari de ne pas lui tourner le dos quand il a besoin d'elle. L'Islam combat l'adultère, il défend le fait pour un couple d'avoir un comportement qui peut l'y conduire. Ce hadith ne veut pas absolument dire que l'avis de son épouse est à négliger. Il peut arriver que l'épouse soit indisposée parce qu'elle est extrêmement épuisée, qu'elle soit malade ou qu'elle ait un malaise quelconque. De toute façon, les relations au lit doivent se faire de gaieté de cœur sans aucune pression. D'autres refusent catégoriquement de discuter afin de trouver les voies et moyens pour réussir leur sexualité. Ils trouvent que c'est un tabou. Notre meilleur modèle, le Prophète Mohammed (SAW) traitait bien ses épouses en matière de relation conjugale. Il fut rapporté que le prophète lavait des fois les dessous de ses épouses. Il arrivait aussi que le messager de Dieu prenne une douche avec son épouse Aïcha (qu'Allah l'agrée). Combien de musul-

mans perpétuent ces pratiques ? La vie sexuelle, comme tout domaine d'ailleurs, a ses secrets qu'il faut apprendre. L'Islam nous a légué tout une batterie de mesure afin que les musulmans réussissent leur vie de couple. Il nous appartient de nous adresser aux spécialistes du domaine pour en savoir davantage. Le célèbre livre de l'Imam Ismaël Tiendrebeogo intitulé « *La sexualité du couple* » est très instructif en la matière.

Le musulman doit comprendre que la beauté de son épouse s'entretient. C'est un aspect que beaucoup des nôtres négligent. En tant qu'époux, on oublie cet aspect mais seulement après plusieurs enfantements, les dames ne sont plus belles à voir. Ce qui pousse d'autres hommes à la polygamie.

Soyez de véritables époux et protecteurs de vos épouses !

La polygamie est une pratique permise mais assortie de conditions, tenant à une aisance sur le plan matériel et à une équité entre les épouses. Mises à part ces deux conditions, la vie familiale peut être transformée en un véritable calvaire. L'iniquité entraîne la frustration. Il n'est pas rare de constater dans certains couples des comportements qui frisent le ridicule. Comme le fait de proférer des injures à l'endroit de sa moitié ou de la tourner en raillerie devant des étrangers ou devant ses enfants. Il arrive malheureusement de voir que dans les familles l'on en vient souvent aux mains. Cela est déplorable et aux antipodes de l'enseignement de l'Islam et du comportement de notre prophète. Le chef de famille se doit de maîtriser sa colère et de trouver une parade à chaque fois qu'il sent le climat devenu délétère. Le chef de famille doit être suffisamment sage pour faire la part des choses lorsqu'il reçoit tel ou tel conseil de ses amis. Les appliquer sans tenir compte de son contexte particulier peut précipiter le couple dans un abîme profond. Puisse Allah nous en éloigner ! Amîn □

AROUNAN.G

De la bonne nouvelle !

Par la grâce d'Allah, désormais, vous pouvez consulter votre mensuel d'information Islamique "le vrai visage de l'Islam" sur votre site favori :

WWW.BISSMILLAHI-BF.ORG/

Ensemble pour un Islam décomplexé au Burkina Faso

PURIFICATION DE LA FEMME

Les lochies et leurs règles

Les lochies sont un sang qui s'écoule de l'utérus a cause d'un accouchement, soit au cours de cet accouchement, soit avant soit après, avec abondance. Les juristes ont divergé sur le fait de savoir si ce sang a une limite dans son minimum ou son maximum. Ibn Taymiyya a dit a ce sujet : «Les lochies n'ont pas de limite dans leur minimum ou leur maximum. S'il arrive qu'une femme voie le sang s'écouler plus de quarante, soixante ou soixante-dix jours, puis s'arrêter, ce sera du sang de lochies, mais s'il se poursuit, ce sera le sang d'une maladie. Des lors, la période de quarante jours est celle qui est admise généralement par la tradition.»

De ce qui précède, si l'écoulement du sang d'une femme dépasse la durée de quarante jours et qu'elle a un cycle menstruel qui intervient avec son interruption ou qu'apparaissent les signes de la proximité de son interruption, elle attend jusqu'à ce qu'il cesse, sinon elle se lave au terme des quarante jours, car c'est la période admise généralement, sauf si cela coïncide avec le moment de son cycle menstruel ; auquel cas, elle se considère en période de menstrues jusqu'à se termine la période des menstrues. Si le sang cesse après cela, il convient de considérer cela comme son cycle menstruel auquel elle doit se référer à l'avenir ; mais s'il se poursuit, elle doit se considérer comme atteinte de métrorragie et astreinte aux règles de la métrorragie précédente ; et si elle se purifie avec l'interruption du sang, elle se considère comme purifiée même si c'est avant les quarante jours, et elle se lave, prie, jeûne et a des rapports charnels avec son époux, sauf si l'interruption est inférieure a un jour; auquel cas, elle n'a aucune règle juridique. En outre, on ne peut attester de l'existence des lochies que lorsque la femme met au monde ce qui a l'apparence d'une créature humaine.

En effet, si elle met au monde un petit fœtus qui n'a pas l'apparence d'une créature humaine, son sang ne peut être considéré comme du sang de lochies mais celui d'un vaisseau sanguin et, partant la règle laquelle elle sera soumise sera celle de la métrorragie.

La durée minimale qui permet d'attester l'existence d'un fœtus est de quatre vingt jours à partir du début de la grossesse et la durée maximale est de quatre vingt dix jours.

Ibn Taymiyya a dit : «Lorsqu'elle voit du sang en abondance avant cette durée, elle ne lui accorde pas d'importance, mais si elle le voit après cette durée, elle doit cesser de prier et de jeûner, en suite si elle trouve, après l'accouchement, que la chose est contraire a ce qui est apparent, elle rattrape ce qu'elle n'a pas fait,

et si den ne se confirme, elle continue à se soumettre a la règle apparente sans rattraper quoi que ce soit. »

Les implications des lochies

La première : la période de viduité qui est prise en considération en vertu du divorce et non des lochies, dans la mesure où le divorce a lieu avant l'accouchement, la période de viduite prend fin avec cet accouchement et non avec les lochies bien que le divorce après l'accouchement implique le retour du cycle menstruel.

La deuxième : on doit déduire de la durée de la période par lequel un époux fait le serment de ne plus avoir de rapports charnels avec son épouse définitivement ou pendant une période momentanée dépassant les quatre mois, la durée du cycle menstruel et non celle des lochies. Il y a lieu de préciser que lorsqu'un époux fait un tel serment et que son épouse lui demande d'honorer ses devoirs conjugaux, celui-ci doit s'astreindre a une durée de quatre mois à partir de son serment à l'issue de laquelle il doit soit reprendre ses relations conjugales ou se séparer de son épouse à la demande de cette dernière. Au cours de cette période, si la femme est atteinte de lochies, ces dernières ne seront pas comprises dans cette durée et celle-ci sera ajoutée à la période des quatre mois en fonction de leur durée. Ce ne sera pas le

cas, cependant, pour le cycle menstruel qui sera déduit de cette durée.

La troisième : La puberté de la femme est déterminée par la survenance du cycle menstruel et non par les lochies, car la femme ne peut tomber enceinte sans pertes de sang ; par conséquent, la puberté s'obtient par la perte de sang préalable à la grossesse.

La quatrième : Lorsque le sang des menstrues cesse puis revient régulièrement il doit être considéré comme étant une menstruation avec certitude, comme par exemple lorsque le cycle menstruel d'une femme est de huit jours et qu'elle voit le sang menstruel quatre jours puis ce sang cesse durant deux jours avant de reprendre le septième et huitième jour ce sang est considéré comme faisant partie de ses menstrues avec certitude et doit être soumis aux règles de la menstruation. Par contre, lorsque le sang des lochies cesse avant quarante jours puis reprend durant cette période, un doute subsiste là-dessus et, par conséquent, il est permis à la femme de prier et de jeûner le jeûne obligatoire en son temps, mais il lui est interdit ce qui est interdit à la femme en état de menstrues, sauf les actes obligatoires que cette dernière est tenue de rattraper. Telle est l'opinion la plus connue chez les juristes hanbalites. Il reste que l'opinion la plus juste est que lorsque le sang reprend dans une période où il peut être considéré comme

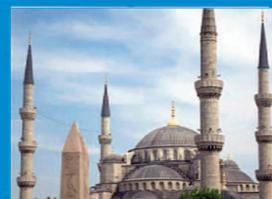
des lochies, il sera considéré comme tel, sinon il sera considéré comme du sang menstruel, sauf s'il persiste longtemps ; auquel cas, il sera considéré comme relevant des lochies: « Si elle voit le sang après deux ou trois jours, c'est-à-dire après son interruption, ce sang sera considéré comme des lochies. » Ibn Taymiyya a dit de son cote: « Aucun doute ne doit subsister au sujet des sangs en fonction des circonstances, mais le doute est une chose relative au sujet de laquelle les gens divergent en fonction de leurs connaissances et de leur entendement. Or, le Coran et la Sunna sont clairs à tous points de vue, puisque Allah n'a imposé à personne de jeûner deux fois ou de faire des circumambulations deux fois, sauf s'il y a une lacune dans le premier jeûne ou la première circumambulation qu'on ne peut compenser qu'avec un rattrapage. Par contre, ce que l'homme a les capacités d'accomplir comme actes d'obligation, en fonction de ses possibilités, sa conscience est libre par rapport à cela, comme a dit le Très Haut : (Allah n'impose de à l'homme une chose qui soit au-dessus de ses moyens.) (S2, V286) Et de Sa parole: (Craignez donc Allah autant que vous le pouvez.) (S64, V16)

La cinquième : La différence entre les menstrues et les lochies. En effet, lorsqu'une femme est en état de menstrues, une fois qu'elle se est purifiée avant la fin de son cycle, il est permis à son époux d'avoir des relations charnelles avec elle, sans aucune appréhension, Par contre, en cas de lochies, lorsque la femme se purifie avant les quarante jours, il est répréhensible pour son époux d'avoir des rapports charnels avec elle, selon l'opinion la plus connue. Cependant, le plus juste est qu'il ne lui est pas répréhensible d'avoir des rapports charnels avec elle. C'est l'opinion de la majorité des juristes □

Source : « *Fiqh Ous salat de la femme* »

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48



Prix : 300 F CFA

Votre Mensuel d'information islamique à ne pas manquer !

LE JOUR DU JUGEMENT DERNIER

Un jour inéluctable

Elles sont nombreuses les personnes qui croient ou doutent de l'avènement d'un jour où Dieu lui-même jugera ses créatures. C'est ce qui explique les crimes et autres formes de cruauté que les fils d'Adam perpètrent sur la terre. Quand on voit comment les Mosquées se remplissent de fidèles musulmans et que pendant ce temps des hommes, femmes et enfants croupissent dans une misère indescriptible, on se demande parfois, où se trouve l'importance de la foi ? Le sang est versé injustement à chaque instant. Les infractions à la loi de Dieu sont les choses les mieux partagées. La religion de Dieu est instrumentalisée pour servir à des fins inavouées. Les gens ont-ils oublié le Grand jour du jugement ? Tout porte à croire à cela.

Dans le lot, il y a un premier groupe d'individus qui ne croit pas à la résurrection et au jugement divin. Il y a aussi un groupe composé d'individus qui doutent sur la réalité du jugement dernier. La terre de Dieu est corrompue par les maux qui la minent. Les hommes fabriquent des produits de consommation nuisibles à leur propre santé et cela se fait sous la bannière de la richesse. Des armes sont fabriquées et vendues à des pays pauvres pour qu'ils s'entretuent au profit de multinationales. Les nations les plus fortes sont celles qui plient les plus faibles à la subordination économique et politique et cela au péril d'innocentes personnes. Les guerres sont des occa-

sions pour ces mêmes pays de pouvoir vendre des armes afin de se remplir les caisses. Pendant ces périodes de guerre, des femmes sont victimes d'abus sexuels. Des enfants deviennent orphelins.

D'une autre manière, la promotion de la morale dans les familles, les services, dans la vie sociale et politique tend à disparaître. Ce sont de nouveaux systèmes qui régissent la vie actuelle sous la protection des grandes instances internationales comme, entre autres : l'homosexualité, la prostitution... Tout le malheur que le monde actuel traverse est le résultat de ce que les hommes ont fait. L'être humain s'obstine à faire le mal pour son propre ego. Le pire, c'est

que l'on aime jouir de ces acquis en admirant du coin des regards d'autres personnes croupir dans la misère. Lorsque l'on observe, les Etats investissent plus dans l'armement que dans la lutte contre les problèmes sociaux.

Dans une telle attitude, le recours à la spiritualité reste une nécessité. Mais comment ? Quand des hommes supposés être proches de Dieu sont cités par les médias en tant que pédophiles et homosexuels.

D'autres sont cités en tant que terroristes. C'est encore eux qui incitent les gens à avoir une vie modeste tandis qu'ils construisent des habitats cossus et s'exhibent dans le luxe tout en clamant le mérite d'une vie rustique. su-

rate 61V2 : « O vous qui avez cru pourquoi dites-vous des choses que vous ne faites ? ».

Tout ce constat rend vrai l'idée selon laquelle les gens ne croient pas sincèrement au jugement de Dieu, ils ne pensent pas une autre vie en dehors de celle-là. Le jour du jugement dernier ne relève pas de l'ordre de la légende ou de mensonge. La réponse de Dieu à ce sujet c'est que le jugement viendra sans aucun doute. C'est Dieu lui seul qui maîtrise l'heure concernant la fin définitive de toute existence. Ce qui est certain, c'est que le jugement nous surprendra. De la même manière que l'on ne peut pas s'empêcher de mourir, c'est ainsi que l'on ne pourra s'empêcher de comparaître devant le Grand tribunal. Tous les dossiers pendents dans les tribunaux de ce monde vont être jugés au grand jour devant le tribunal divin. Dieu rendra justice à toute créature lésée dans ses droits. Et quiconque aura fait le bien fut-ce du poids d'un atome, le verra. Et celui qui aura fait le mal fut-ce du poids d'un atome le verra également.

« Allah n'est-il pas le plus sage des juges ? » □

AROUNAN.G

ASSOCIATIONS DES MUEZZINS SEYD BILAL DU BURKINA FASO

Don de vivres à une cinquantaine de veuves

Les Muezzins du Burkina apportent leur contribution aux personnes vulnérables. Ils ont procédé à la distribution de dons le 04 mai 2014 à leur siège à Ouagadougou.

Créée pour venir en aide à ses membres et aux problèmes liés à la société, l'Association des musulmans Seyd Bilal du Burkina Faso reste fidèle à ses objectifs. C'est dans cette dynamique qu'elle a choisi la date du 04 mai 2014 pour faire une remise de vivres notamment du riz à une cinquantaine de veuves.

En rappel, l'association Seyd Bilal fait allusion au tout premier muezzin qui a occupé ce poste de muezzin à la Mosquée de Quba et plus tard à la Mosquée du prophète (psl) à Médine. Pour ces Muezzins c'est rendre hommage à ce premier muezzin et travailler également pour faire la promotion de l'Islam. Dans ces propos, le président de l'association, Mohammed Derra, nous

donne ses impressions sur leur geste : « Nous nous réjouissons de savoir que ces vivres soulageront, un tant soit peu, la souffrance des destinataires. Nous aurions bien voulu faire plus que cela, mais nos moyens sont limités ». Après la remise de vivres, le cap est mis sur le reste des activités inscrites dans le programme annuel de l'association des muezzins.

Il s'agit, entre autres, de la mise en place des démembrements de la structure dans les autres villes du Burkina Faso. Elle profite pour lancer un appel à toutes les bonnes volontés de lui venir en aide afin qu'elle puisse mener à bien ses activités □

NANA.M

LA 17^e EDITION DES PRIX GALIAN

Ridwane FM distinguée

La 17^e édition des prix Galian a connu son dénouement le vendredi 23 Mai 2014 à la Salle des Banquets de Ouaga 2000. Sur les 304 œuvres en compétitions, seulement une quarantaine d'œuvres ont été récompensées dans les prix Spéciaux et officiels. Notre confrère et frère en Islam, Abdoul Moumini OUE-DRAOGO, chef des programmes de Ridwane FM a été distingué par le prix Spécial du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux pour son magazine "le temps de sa-



Moumini Ouédraogo recevant son prix des mains du ministre de la Justice

voir". Diffusé sur Ridwane FM le 19 Juillet 2013, le numéro primé portait sur le thème : Jeunesse mariage et divorce. L'objectif de ce prix était de récompenser l'œuvre qui aura de manière pertinente abordé des questions juridiques ou judiciaires et aura contribué le plus à la promotion et à l'accessibilité de la justice. Vivement que d'autres prix viennent rehausser encore plus l'image des médias Islamiques burkinabè qui ne cessent de se multiplier □

La direction



BOUM DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES

La nécessité d'un leadership

L'avenir de l'Islam au Burkina Faso et des musulmans se trouve dans l'union des efforts des fils et filles de ce pays. A cela, il faut ajouter une organisation conséquente assortie d'un leadership en phase avec les enjeux du moment. A l'heure de l'éclosion des associations islamiques sur toute l'étendue du territoire, cette nécessité s'impose de plus en plus.

Lorsque l'on jette un regard dans les écritures notamment le Coran et la tradition du prophète (psl), qui sont les références normatives de l'Islam, le prophète (psl) et ses compagnons surtout les 1400 personnes qui ont prêté allégeance au messager de Dieu sous l'arbre sont restés fidèles aux engagements qu'ils ont pris de toujours soutenir la religion de Dieu et son pro-

phète. Elles étaient toutes unies comme un seul corps pour le credo de l'Islam sans aucune division encore moins des séparations. En ce XXI^e siècle, l'on entend tous les noms ayant trait à la religion de Dieu et de son prophète. Rien qu'au Burkina Faso, l'on compte des centaines d'associations musulmanes défenseurs de l'Islam. Ce qui, a priori, est une chose noble dans la mesure où cha-

cun dans son domaine fait de son mieux pour soutenir la religion d'Allah. Pourvu que chacun ait à l'idée que cette communauté est une seule, et que l'intérêt de la communauté prime sur tout. Il aurait fallu, pour parfaire cette donne, qu'il y ait un leadership qui définisse et oriente les uns et les autres tout en prônant la sauvegarde de l'intérêt de tous les musulmans. Ce leadership reste encore mal-

heureusement une vue de l'esprit. Le prophète (psl) recommande à tout groupe de trois personnes croyantes de désigner un responsable sinon Satan sera leur chef. Avec plusieurs tendances et associations au nom d'une même foi, si on n'y prend garde, le laxisme et la course aux intérêts égoïstes prendront le dessus. Et ce sera la communauté toute entière qui en pâtira. Il y a de ce fait urgence et nécessité qu'il y ait un cadre de dialogue, de concertation entre les associations pour accorder les violons sur l'essentiel. Ce rôle est dévolu à la FAIB.

Mais ce n'est un secret pour personne, elle n'a pas les moyens de sa politique. Qu'est-ce qui cloche en réalité ? Laxisme ou égocentrisme ? Ignorance ou absence d'ambitions ?, réponde qui peut □

DE COULIBALY SAMSON A CHAMSOU-DINE

Un converti raconte sa rencontre avec l'Islam

Ce fut sur les antennes de la radio Iqra 96.1 de Karasamba, fondateur de la ligue burkinabé à la lecture et à la mémorisation du saint Coran et défenseur de l'Islam que Coulibaly Samson exposa le cheminement qui l'a conduit à l'Islam. La conversion de ce monsieur est le fruit d'une quête de longue date qui se concrétisa en ce jour béni du 25 mai 2014. Sans faux-fuyant, il nous relate les raisons qui l'ont poussés à choisir la religion musulmane. Tout commença après la prière d'Icha (celle de 19 H 30), lorsque Karasamba reçut un appel venant d'un auditeur. Au cours du court entretien qu'il a eu avec l'intéressé, celui-ci dévoila son intention de devenir musulman. Il fut convenu qu'il passe au plateau de la radio pour rendre témoignage de son désir ardent d'embrasser l'Islam. Chose promise, chose due. Le monsieur arriva à la radio et c'est alors qu'il nous fit comprendre ses motivations les plus profondes. Lisez plutôt.

Je m'appelle Coulibaly Samson. Je suis de Banfora et je réside à Ouaga depuis très longtemps, depuis 1999 pour être exact. Ce parcours est vraiment très long jusqu'à ce que je me retrouve devant vous ce soir. Je tiens à ce que vous m'écoutez sérieusement. Je ne croyais pas que les choses allaient prendre cette tournure. Mais j'avoue devant tout le monde que c'est la foi en Dieu unique qui s'exprime, ce n'est pas ma personne. Il y a longtemps que je gardais cette envie de faire partir des musulmans et de suivre la foi. Je voulais l'Islam mais je ne savais pas comment m'y prendre, c'était pénible pour moi vu que j'étais ignorant. Ce courage est venu par la radio IQRA avec les paroles tendres de Karasamba. C'est là que je me décidai à faire le pas, j'ai retrouvé la Radio et j'ai demandé son numéro parce qu'il n'était pas présent. J'ai appelé pendant trois jours sans gain de cause et c'est aujourd'hui que je suis parvenu à l'avoir, tout de suite je lui ai expliqué mon intention. Maintenant, c'est vous dire que de conseil en conseil, d'une quête à une



CHAMSOU-DINE, le nouveau converti

autre, ma décision est prise et elle est ferme. Je vais devenir musulman. Ce choix n'est influencé par aucun motif, ni par le désir de vouloir marier une femme, ni une cause inavouée. Cette foi est sincère et pure, vous qui m'écoutez à ces instants.

J'entends souvent des gens se convertir pour des raisons autres, mais pour moi c'est la foi. Cela vient du profond de

moi ; j'ai dit à ma maman, la voix que j'ai entendue à la radio IQRA venant de Karasamba, c'est ce monsieur qui va me convertir, quel que soit le jour ou l'heure de sa disponibilité. C'est là qu'elle me recommanda de le rejoindre à la radio. J'aimerais donner des détails afin que les gens comprennent que ce n'est pas du hasard. La voix de Dieu est bien là qui nous parle mais nous n'entendons pas. Je suis venu à Ouagadougou en

1999 pour chercher du travail et j'avais une grande sœur protestante très acharnée dans sa foi. Elle nous a tous embarqués dans le protestantisme. A mon niveau, j'avais un livre islamique écrit en français et c'est ainsi que j'appris modestement comment faire les ablutions et certaines petites sourates. Ce livret m'a permis de comprendre les

ablutions et je les pratiquais à une heure et deux heures du matin à l'insu de ma grande sœur. Mais je ne savais pas comment s'arrêter, faire l'inclinaison, la prosternation, je m'asseyais seulement comme les musulmans ayant les pieds pliés. J'ai donc arrêté. C'est dans cet état d'esprit que j'ai parlé à Dieu pour qu'il me fasse musulman quel que soit le temps que cela va prendre avant que je ne meurs. Un jour, je me suis adressé à Dieu et lui ai demandé un boulot. J'ai même ajouté que s'il accédait à ma demande, je deviendrai musulman. Effectivement j'ai gagné un boulot mais je ne suis pas devenu musulman. Plusieurs fois, j'ai changé de boulot sans tenir ma promesse. Dieu a lavé mon dos, c'était désormais à moi de laver ma face. Mais plus les jours passaient, plus je voulais devenir musulman. Ça vient du fond de moi et je remercie Dieu pour cela.

Donc, c'est à l'issue de ce résumé de témoignage de monsieur Coulibaly Samson en direct sur la Radio « la voix du saint Coran » qu'il prononça les deux attestations de la foi musulmane, lui ouvrant grandement la porte de l'Islam. Monsieur Coulibaly expliqua la signification de son nom Samson qui voudrait dire : « soleil d'espérance ». Un nom qui se concilie à celui que Karasamba a proposé au nouveau converti : « Chamsou-Dine » qui signifie « le soleil de Dieu ».

Les auditeurs ont appelé sur les ondes de la Radio Iqra pour faire des invocations au nouveau converti. Nous demandons à Allah d'agréer sa conversion et de nous guider tous sur sa religion □

A.G

ISLAM

Les catégories de péchés

Allah (SWA) a dans sa sagesse infinie a subdivisé les péchés en capitaux ou majeurs (*kabâ'ir*) et en péchés véniels ou mineurs (*saghâ'ir*). Les héritiers des prophètes pour ne pas dire les savants les ont dénombrés pour mieux faciliter leur assimilation par le commun des mortels. « *Ceux qui évitent les plus grands péchés ainsi que les turpitudes et qui ne commettent que des fautes légères. Certes, le pardon de Ton Seigneur est immense.* » Sourate 53, l'Etoile, *An-Najm*, verset 32. Il dit également : « *Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer en un Lieu honorable.* » Sourate 4, les Femmes, *An-Nisâ'*, verset 31.

Les savants ont divergé au sujet du nombre et de la nature des péchés majeurs. Abû Tâlib Al-Makkî a mentionné dix-sept péchés tirés de la *Sunnah*. Ils se déclinent comme suit :

Quatre dans le cœur : associer d'autres divinités à Dieu, persister dans la transgression de la loi de Dieu, désespérer de la Miséricorde de Dieu, ne pas craindre le châtement de Dieu en pensant qu'Il ne sévira pas contre les transgressions dans ce monde.

Quatre par la langue : porter faux témoignage, accuser injustement d'adultère une personne vertueuse et chaste, pratiquer la magie, mentir sous serment afin de s'emparer d'un bien ou afin d'avantager une personne qui est dans le tort.

Trois liés au ventre : boire le vin ou toute autre boisson qui provoque la perte de la raison, dépenser à son propre profit l'argent des orphelins, vivre d'un argent issu de l'usure, laquelle est strictement interdite.

Deux sont liés au sexe : commettre la fornication et la sodomie.

Deux concernent les mains : tuer et voler.

Un concerne les pieds : fuir l'ennemi au cours d'une bataille ; il n'est en effet

pas permis de fuir devant un ennemi au plus deux fois plus nombreux.

Un concerne le corps tout entier : l'ingratitude envers les parents, qui se manifeste lorsqu'une personne désobéit à ses parents et n'accomplit pas ses devoirs envers eux, ou envers l'un d'eux, en terme de respect, de soins et de subvention à leurs besoins, qu'il s'agisse de besoins financiers ou affectifs. Tel est le point de vue de Abû Tâlib Al-Makkî. Celui-ci n'a néanmoins pas classifié les péchés qu'il mentionne en péchés majeurs ou mineurs.

Transformation d'un péché mineur en majeur

Prendre à la légère un péché mineur et persister à le commettre sciemment le rend certainement aussi lourd de conséquences qu'un péché dit majeur. Dieu a précisément loué ceux qui ne persistent pas dans la désobéissance (3 : 133-135) « 133.

Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Paradis large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, [...] 135. et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souvien-

nent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés — et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah ? — et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. »

A contrario, un retour à Dieu et une pénitence sincère efface un grand péché. Commettre sans cesse un péché dit mineur peut être plus grave que de commettre une fois un péché majeur. En effet, le plus grand mal c'est de prendre l'habitude de commettre le mal sans éprouver la moindre crainte de Dieu. D'ailleurs le Prophète met l'accent sur l'effet de la constance sur la valeur d'une œuvre : « les meilleures actions sont les plus pérennes, même si elles ne sont pas d'une grande envergure ».

Comme, la valeur d'une bonne œuvre est multipliée lorsqu'elle est faite dans la durée, le poids du péché est multiplié lorsqu'il est commis de façon permanente ou répétitive. C'est pourquoi les pieux n'étaient jamais satisfaits de leurs bonnes œuvres et voyaient en chacun de leur péché une montagne sur le point de s'effondrer sur eux. Telle est la crainte du châtement de Dieu. Les hypocrites, eux, trouvent leurs péchés, même les pires, aussi insignifiants qu'une mouche qui vint se déposer sur

leurs visages puis reprit son vol... De plus, la crainte de la conséquence des péchés est plus grande chez des savants pieux que chez les pieux au savoir limité. Le savoir contribue à la connaissance de Dieu ainsi qu'à la connaissance des péchés et leurs conséquences. De même, la crainte de celui qui sait est supérieure à celle de l'ignorant qui, par son ignorance, ne mesure ni ses actes, ni ses mots, ni leurs conséquences. Il s'ensuit logiquement que le péché est d'autant plus grave que celui qui le commet sait pertinemment qu'il enfreint la loi divine.

Pire encore, c'est de commettre le péché et n'éprouver aucune honte à le rendre public ou à l'afficher. Comme celui qui annonce haut et fort un péché pour se féliciter de l'avoir commis ! « J'ai ruiné le commerce d'un tel ! » « J'ai insulté tel autre ! ».

Ceux-ci oublient que Dieu les laisse œuvrer, mais qu'un jour ils devront rendre compte du plus insignifiant de leurs mots et gestes. Au lieu de se repentir à Dieu, Qui n'a pas dévoilé les péchés qu'ils commettent secrètement, ils annoncent avec négligence leurs péchés.

Ils ont commis un péché, voilà un premier péché, ils l'ont rendu public, voilà un deuxième, ils séduisent ceux qui les écoutent et embellissent à leurs yeux le mal, voilà un troisième péché... « Celui qui établit une mauvaise pratique porte son péché et le péché de ceux qui l'ont suivi, sans que cela n'ôte quelque chose aux péchés de ceux qui l'ont suivi » nous apprend le Prophète Mohammad — paix et bénédictions sur lui —. Il en va de même pour celui qui est à l'origine d'une pratique louable. Telle est l'équité de l'islam □

Par AW



LIPAO Sarl

Leader Informatique - bureautique, Produits - Assistance et Outillage

Siège et boutique: 11 BP 1720 CMS Ouagadougou / Tél.: 50 30 54 24 / Fax: 50 33 26 52

Service Commercial : Annexe / Email: lipao@fasonet.bf / lipao@gmail.com / http://www.lipao.bf







RAMADAN A NOS PORTES

Astuces pour bien accueillir ce mois béni

Allah le Très Haut dit (sens du verset) : « (Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! » (Coran 2/185). Ce mois béni est une grande occasion pour le bien, la pratique culturelle, la dévotion et l'obéissance (à Allah). Mais encore faudra-t-il savoir se préparer pour l'accueillir.

Ramadan est un mois important, une belle occasion, un mois au cours duquel les bonnes œuvres sont décuplées, les mauvaises aggravées, les portes du paradis ouvertes et les portes de l'enfer fermées. Allah y agrée le repentir des auteurs de péchés et de mauvaises actions. C'est un mois dont le début est miséricorde, le milieu pardon et la fin affranchissement de l'Enfer. La préparation du Ramadan commence par un examen de conscience pour constater sa propre négligence dans la réalisation des exigences des deux attestations et dans l'accomplissement des obligations et l'abandon des sources de plaisir inutile ou suspect. Le fidèle doit évaluer sa conduite afin que le Ramadan marque une accélération de sa progression dans la foi. Car celle-ci peut augmenter ou diminuer ; l'obéissance l'augmente et la désobéissance l'affaiblit. L'obéissance commence par la réalisation de la vraie servitude envers Allah Seul. Cela est marqué par la croyance ferme qu'Allah est le Seul qui mérite vraiment d'être adoré. Et puis on Lui consacre toute forme d'adoration sans rien Lui associer en cela. L'on doit aussi être convaincu que ce qui nous arrive ne pourrait pas ne pas nous arriver et ce qui nous a ratés ne pourrait pas nous frapper puisque tout est prédéterminé. Nous nous abstenons de tout ce qui s'oppose à la réalisation des deux attestations de foi et nous évitons d'introduire des innovations dans la religion et réaffirmons notre alliance et notre désaveu ; nous nous allions avec les croyants et déclarons notre hostilité aux infidèles et hypocrites. Nous éprouvons de la joie quand les musulmans remportent une victoire contre leurs ennemis et nous suivons l'exemple du Prophète (SAW) et ses Compagnons et appliquons Sa Sunna et celle des califes bien guidés qui lui ont succédé. Nous aimons la Sunna et ceux qui l'appliquent et nous la défendons partout et toujours. Ensuite nous faisons notre propre examen de conscience pour la négligence que nous manifestons dans les pratiques rituelles comme l'accom-

plissement des prières en groupe, le rappel d'Allah, le Puissant et Majestueux, le respect des droits du voisin des proches et des autres musulmans. Il en est de même de notre laxisme relatif à la recommandation du bien, à l'interdiction du mal, à la recommandation mutuelle de la vérité, à la persévérance en cela, à la persistance dans l'abandon des mauvais actes et dans l'accomplissement des actes culturels et l'endurance des décrets d'Allah le Puissant et Majestueux. L'examen de conscience doit encore concerner les actes de désobéissance et l'acharnement aux plaisirs. Il s'agit alors de cesser tout acte de désobéissance majeur ou véniel ; qu'il soit accompli à l'aide de l'œil comme un regard porté sur un objet interdit ou par l'oreille comme l'écoute de la musique ou par le pied comme la marche vers ce qu'Allah le Puissant et Majestueux n'agrée pas ou par les mains comme leur usage contraire à l'agrément d'Allah ou la bouche comme la consommation de ce qu'Allah a rendu illicite comme le fruit de l'usure ou de la corruption ou d'autres revenus qui entrent dans la rubrique : spoliation des biens d'autrui.

Quelques aspects à prendre en compte

1. Le repentir sincère

Il est obligatoire en tout temps mais l'est davantage pour celui qui va entrer dans un mois béni et très important. Celui-là doit s'empresse à se repentir devant son Maître pour ses péchés et de liquider les droits qu'il doit à ses semblables afin d'entrer dans le mois béni pour s'occuper des actes culturels le cœur sain et tranquille. Le très haut a dit : «*Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.* » (Coran,24:31). D'après al-Agharr ibn Yassar (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «*Ô gens, repentez-vous devant Allah car moi-même je le fais cent fois par jour.*» (Rapporté par Mouslim).

2. L'invocation

Il a été rapporté que certains ancêtres pieux invoquaient Allah six mois avant le mois afin qu'Il leur permettent d'y assister comme ils l'invoquaient pendant cinq mois après l'écoulement du mois afin qu'Il agrée leur jeûne. Aussi le musulman doit il invoquer son Maître Très haut pour qu'Il lui permette de vivre dans le bien être physique et spirituelle jusqu'à l'arrivée du mois de Ramadan. Il doit encore L'invoquer pour qu'Il l'assiste à Lui obéir au cours du mois et accepte ses actes.

3. Eprouver de la joie à l'approche de ce mois important

Le fait d'atteindre le mois fait partie des grands bienfaits qu'Allah accorde au fidèle musulman. En effet, Ramadan est une occasion de bien faire. On y ouvre les portes du paradis et y ferme les portes de l'enfer. C'est le mois du Coran et des expéditions décisives dans notre religion. Allah Très haut dit : «*Dis : [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent* » (Coran,10:58).

4. S'acquitter du jeûne obligatoire

D'après Abou Salamah : «*J'ai entendu Aïcha (P.A.a) dire: il m'arrivait d'avoir à rattraper le jeûne et de ne pouvoir le faire qu'en Chaabane.*» (rapporté par al-Boukhari,1849 et par Mouslim,1146). Al-Hafidz ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:«*On déduit de son souci de rattraper le jeûne en Chaabane qu'il n'est pas permis de retarder le rattrapage jusqu'à l'arrivée du prochain Ramadan.*» Fateh al-Bari (4/191).

1. S'instruire pour connaître les dispositions qui régissent le jeûne et le mérite du Ramadan.
2. S'empresse à terminer les occupations qui pourraient détourner le musulman des pratiques culturelles au cours du Ramadan.
3. S'asseoir avec les membres de la famille tels l'épouse et les enfants pour leur

expliquer les dispositions concernant le jeûne et encourager les plus petits à jeûner.

4. Préparer des livres qu'on pourrait lire à la maison ou offrir à l'imam afin qu'il les enseigne au public en Ramadan.

5. Jeûner en Cahabane pour bien se préparer au jeûne du Ramadan.

D'après Aïcha (P.A.a): «*Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) jeûnait au point que nous nous disions qu'il ne romprait plus son jeûne puis il y mettait fin de sorte que nous nous disions qu'il n'allait plus jeûner. Je ne l'ai jamais vu jeûner un mois entier en dehors du Ramadan. Je ne l'ai jamais vu jeûner aussi fréquemment qu'en Chaabane.*» (rapporté ar al-Boukhari,1868 et par Mouslim,1156).

D'après Oussama ibn Zayd: «*J'ai dit, ô Messenger d'Allah! Je ne te vois pas jeûner au cours d'un mois comme tu le fais en Chabane? Il dit:« C'est un mois situé entre Radjab et Ramadan, mois auquel on ne fait pas attention. On y présente les œuvres au Maître de l'univers. J'aime qu'on présente mes œuvres alors que j'observe le jeûne.»* (rapporté par an-Nassai, 2357 et jugé bon par al-Albani dans Sahih an-Nassai).

Dans ce hadith on explique la raison pour la quelle on jeûne en Chaabane, à savoir que c'est le mois au cours duquel on présente les œuvres (à Allah).Les ulémas ont cité d'autres raisons, à savoir que ce jeûne est comme la prière surrogatoire qui précède la prière obligatoire. La première prépare l'âme et l'excite à se livrer à accomplir l'obligation. Il en est de même du jeûne de Chaabane qui précède celui du Ramadan.

5. La lecture du Coran

Salam ibn Kouhayl dit: «*on disait que le mois de Chaabane est le mois des lecteurs du Coran*».

Amr ibn Quays avait l'habitude à l'arrivée de Chaabane de fermer sa boutique et de se consacrer à la lecture du Coran. Abou Bakr al-Balkhi dit: «*Le mois de Radjab est le mois de la culture de la terre. Le mois de Chaabane est celui de l'irrigation et le mois de Ramadan est celui du moissonnage*». Il ajoute: «*le mois de Radajb est comme le vent et le mois de Chaabane comme le nuage et le mois de Ramadan comme la pluie. Celui qui ne plante ni ne cultive en Radajab et n'arrose pas en Chaabane, comment celui-là pouvait il récolter en Ramadan. Voilà que Radajb s'est écoulé...Que vas-tu faire en Chaabane ? Si tu veux profiter du Ramadan, voilà l'état de ton prophète et l'état des ancêtres pieux au cours ce mois béni... Quel est ta position par rapport à ces actions et grades ? »*

Par Abu Waqâss

Les larmes du calife Haroun

Les gens appelaient Sufiyân Ibn Sa'id At-Thawrî -qu'Allah lui fasse Miséricorde- « Le chef des croyants dans le hadith ». Il naquit en l'an quatre vingt dix sept. Il partit de Koufa à Bassrâ en l'an cent cinquante cinq. Il mourut à Bassrâ en l'an cent soixante et un. Il était le savant de la communauté, son dévot et son ascète. Ses qualités étaient nombreuses. L'Imam Ibn Balbân ainsi qu'Al Ghazâlî -qu'Allah leur fasse Miséricorde- et d'autres qu'eux ont rapporté que lorsque Ar-Rachîd -qu'Allah lui fasse Miséricorde- devint calife, tous les savants, accompagnés de leur famille, vinrent lui rendre visite, excepté Sufiyân At-Thawrî qui ne lui rendit pas visite, et ce, alors qu'il y avait des liens d'amitié entre eux. Partons la découverte d'une conversion de deux dévots.

Cette attitude blessa Ar-Rachîd qui lui adressa alors une lettre dans laquelle il lui dit : « *Au Nom d'Allah le Clément le Miséricordieux, De la part du serviteur d'Allah, Hârûn, le chef des croyants à son frère en Allah Sufiyân Ibn Sa'id At-Thawrî. Tu sais, qu'Allah subhana wa ta'ala a lié les croyants par des liens de fraternité. Quand à moi, je te considère comme mon frère en Allah, et pour cette fraternité, je n'ai pas rompu les liens d'amitié que j'ai pour toi, j'ai en moi une grande amitié pour toi et je suis à ton entière disposition. S'il n'y avait pas les responsabilités dont Allah subhana wa ta'ala m'a chargé, je serais venu à toi, même à quatre pattes, et ce, en raison de l'amour j'ai pour toi dans mon coeur. Sache, ô Abu 'Abdallah ! Qu'il n'y a pas un de nos frères à tous les deux qui ne soit venu me rendre visite et me féliciter pour les fonctions qui m'ont été confiées. J'ai ouvert la trésorerie et je leur ai donné des cadeaux magnifiques, ce qui m'a fait plaisir et qui m'a réjoui. J'ai trouvé que tu as tardé à venir me voir, et c'est pour cette raison que je t'écris cette lettre pour t'informer du désir ardent de te voir que j'éprouve envers toi.*

Oh Abu 'Abdallah ! tu connais les hadiths qui ont été rapportés au sujet du fait de rendre visite au croyant et d'entretenir les liens avec lui, alors dès que ma lettre te parviendra, empresse toi de venir à moi ! »

Puis, il remit la lettre à 'Ibâd Atalquânî -qu'Allah lui fasse Miséricorde- et lui ordonna de la lui transmettre et d'observer attentivement tous ses faits et gestes, petits et grands, afin de l'en informer.

'Ibâd a dit : « *Je partis avec la lettre à Koufa et je trouvai Sufiyân -qu'Allah lui fasse Miséricorde-, dans sa mosquée* ».

Lorsqu'il me vit de loin, il se leva et dit : « *Je recherche protection auprès d'Allah, Celui qui entend, Le Grand Savant, contre le diable, le maudit ! O Allah, je recherche protection auprès de Toi, contre la personne qui frappe à la porte, excepté si elle vient avec du bien !* ».

Je descendis de mon cheval à la porte de la mosquée, Sufiyân se leva et se mit à prier, alors que ce n'était pas le moment de la prière. J'entrai et je donnai le salut, mais aucune personne présente dans l'assemblée ne leva la tête vers moi. Je restai debout et aucune d'entre elles ne me proposa de m'as-

soir. Face à leur air imposant, je fus pris de tremblements. Je lui lançai alors la lettre. Lorsqu'il vit la lettre, il se mit à trembler et s'en éloigna comme si c'était un serpent qui venait à lui, et ce, alors qu'il se trouvait à l'endroit où il faisait la prière.

Il se mit en position de genuflection, se prosterna et salua. Ensuite, il mit sa main dans sa manche et prit la lettre et la retourna, puis il la lança à la personne qui se trouvait derrière lui et dit : « *Que l'un d'entre vous la lise, car je demande pardon à Allah, de toucher une chose qu'un tyran a touché de ses mains* ».

'Ibâd ajouta : « *L'un d'eux tendit sa main vers Sufiyân alors qu'il tremblait, comme si c'était un serpent qui le mordait, puis il la lut. Ensuite Sufiyân émit un sourire d'étonnement* ».

Lorsqu'il termina de la lire, il lui dit : « *Retournez-là et écrivez à ce tyran derrière sa lettre, car s'il s'est procuré le papier de la lettre d'une manière licite, il sera récompensé pour celle-ci, par contre, s'il se l'est procuré d'une manière illicite, alors il se fera brûler avec, et rien de ce qu'un tyran a touché avec sa main et qui peut pervertir notre religiosité ne restera auprès de nous* », on lui dit alors : « *Que devons-nous écrire ?* ».

Il répondit : Ecrivez : Au Nom d'Allah le Clément le Miséricordieux

De la part du serviteur et du pécheur Sufiyân, à l'attention du serviteur berné par l'espoir de vivre longtemps, Hârûn, celui qui, la douceur de la foi, ainsi que le plaisir de la lecture du Coran ont été enlevés.

Je t'écris afin de t'informer que j'ai coupé les liens avec toi et que j'ai rompu l'amitié que j'avais pour toi. Tu as fais de moi, un témoin contre toi, et ce, car tu as reconnu toi-même, dans ta lettre, que tu as assaillis la trésorerie des musulmans, et que tu as dépensé et gaspillé à tort ; sache que je témoigne contre toi, moi et mes frères qui ont assisté à la lecture de ta lettre, et nous allons nous servir de ce témoignage auprès du Juge Juste ;

Ô Hârûn ! Tu as assaillis la trésorerie des musulmans sans leurs consentement ; Les nouveaux venus à l'Islam, ainsi que ceux qui s'occupent d'eux et qui se trouvent sur la terre d'Allah, les combattants pour la cause d'Allah et les orphelins t'ont-ils agréé pour ton acte ?

Ceux qui connaissent le Coran par coeur et

les gens de science, c'est-à-dire ceux qui mettent cette dernière en pratique, t'ont-ils agréé pour cet acte ?

Les orphelins et les veuves t'ont-ils agréé pour cet acte ?

Les gens parmi tes sujets t'ont-ils agréé pour cela ?

Alors ô Hârûn ! Sers ta ceinture et prépare les réponses que tu vas donner lors de ton interrogatoire et arme toi de patience pour les malheurs que tu vas subir.

Et sache que tu vas te tenir debout entre les mains du Juge Juste, alors crains Allah pour toi-même, et ce, si t'ont été ôtés la douceur de la science et de l'ascétisme, les plaisirs du Coran et le fait de t'asseoir avec les bien-faisants, et que tu as accepté pour toi-même, d'être un tyran et d'être pour les tyrans un chef.

Ô Hârûn ! Tu t'es assis sur le trône et tu t'es habillé de moelleux ; tu as baissé les rideaux devant ta porte et tu t'es assimilé au Maître du monde avec ton planton ; ensuite, tu as mis devant ta porte tes soldats tyrans, qui oppriment les gens et qui ne sont pas justes ; ils boivent du vin et ils punissent ceux qui boivent le vin, ils commettent l'adultère et ils punissent celui qui commet l'adultère, ils volent et ils coupent la main du voleur, ils tuent et ils celui qui tue.

Ces jugements devraient tout d'abord s'appliquer à toi et à eux, avant qu'ils ne soient appliqués sur les gens.

Ô Hârûn ! Quel sera ton état demain lorsque l'on criera auprès d'Allah : « *Rassemblez les injustes et leurs épouses* »

[Coran 37 : 22], « *Où sont les tyrans et leurs aides ?* »

Et que l'on te mettra devant Allah subhana wa ta'ala alors que tes deux mains seront attachées à ton cou. Seules ta justice et ton équité pourront les détacher. Les tyrans seront autour de toi, et toi tu seras leur chef pour les guider vers l'enfer. C'est comme si je te voyais, alors que tu es attaché par une courte corde au cou et que tu endures les souffrances. Tu vois tes bonnes actions dans la balance des autres personnes, et les mauvaises actions des autres personnes s'ajoutent aux tiennes dans ta balance, tu vis malheur sur malheur et ténèbres sur ténèbres.

Alors, Ô Hârûn ! Crains Allah subhana wa ta'ala en ce qui concerne tes sujets, et prends soin de la communauté de Mohammad -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-.

Sache que ce que tu possèdes ira à autre que toi, et il en est de même pour la vie terrestre qui se déplace d'une personne à l'autre. Certaines personnes font des provisions qui leurs seront utiles, d'autres personnes perdent leur vie terrestre et perdront leur vie de l'au-delà.

Fais attention et prends garde de m'écrire après cette fois, car je ne te répondrai pas et reçois mes salutations.

Ensuite, il jeta la lettre ouverte sans la plier et sans la signer. Je la pris et je me dirigeai vers le marché de Kouffa, alors que le sermon avait produit en moi un grand effet.

Je poussai un cri en disant : « *Ô habitants de Kouffa ! Qui désire acheter un homme qui*

fuit Allah pour se diriger vers Allah ? », Ils vinrent à moi avec les dinars et les dirhams, je leur dis alors : « *Je n'ai pas besoin d'argent, mais j'ai besoin d'un manteau de laine rêche et d'une cape en coton. Je pris cela et j'ôtai les vêtements que je portais sur moi avec lesquels je me présentais devant le chef des croyants.* »

Je me mis à conduire un cheval de charge jusqu'à ce que j'arrive devant la porte de Hârûn -

qu'Allah lui fasse Miséricorde-, le chef des croyants, et ce, en marchant pieds nus. Ceux qui étaient devant la porte se moquèrent de moi, puis, ils demandèrent la permission pour me permettre d'entrer. Lorsque Hârûn me vit dans cet état, il se leva puis se rassit, puis il se leva et se mit à se frapper la tête et le visage, puis il appela au malheur et à la guerre et dit : « Le messager a gagné, alors que l'expéditeur a perdu ; que m'importe les biens de la vie terrestre, alors que la royauté va m'être prise rapidement ? ».

Je lui lançai le courrier ouvert de la même manière qu'il me fut remis. Il se mit à le lire, alors que les larmes coulaient sur ses joues et qu'il sanglotait.

Certaines personnes présentes dans son assemblée s'exclamèrent : « *Ô chef des croyants ! Sufiyân a fait preuve de manque de respect envers toi, alors pourquoi ne pas envoyer quelqu'un lui mettre des chaînes lourdes et l'emprisonner, afin qu'il serve de leçon pour autrui !* ».

Hârûn dit alors : « *Laissez Sufiyân ! Ô adorateurs de la vie terrestre ! Car le prétentieux est celui que vous avez trompé ; par Allah, le malheureux est celui avec qui vous vous asseyez ! Sufiyân est une communauté à lui tout seul.* »

Ar-Rrachîd -qu'Allah lui fasse Miséricorde- conserva la lettre de Sufiyân -qu'Allah lui fasse Miséricorde- et il ne cessa de la lire après chaque prière et il pleurait, et ce, jusqu'à ce qu'il mourut □

Rassemblés par Abu Waqâss
Source : L'histoire des Compagnons et des Pieux Prédécesseurs.

BOKO HARAM

Une menace pour l'islam et la paix

De mémoire d'homme, jamais une secte islamiste n'a réussi autant à faire parler d'elle sur le continent noir, si ce n'est Boko Haram. Cette secte, symbole du malheur et de la désolation par essence et par excellence, Boko Haram a certainement ravi la vedette à Al Qaïda au Maghreb islamique, cette autre secte, tristement célèbre. Boko Haram a franchi le Rubicon par le rapt au Nigeria de plus de 200 filles, jeunes filles dont l'âge varie entre 12 et 17 ans au sein de leur lycée. Ce groupe dont on connaît mieux la cruauté de ses actes que les idéaux qu'il défend, avance des arguments pour légitimer ses actes au nom de l'Islam. Sic. Au jour d'aujourd'hui, nul ne connaît encore ses modes opératoires. Sans oublier qu'en fondant ses agissements sur notre noble religion, elle réussit sadiquement à gagner le cœur de certains musulmans. C'est dégueulasse !

De quel Islam Boko Haram parle-t-elle ? Ce n'est sans doute pas l'Islam prêché par notre noble prophète au VIIe siècle qui prône la paix, l'amour de tous les fils d'Adam de manière générale, la sacralisation du sang, de la dignité, de l'honneur des êtres humains. Certainement pas ! S'il y a encore des musulmans qui croient au fantasme de ce groupe, qu'ils reviennent à la raison, et sachent que nulle part dans l'Islam, la violence, les assassinats n'ont été vénéérés. Ayons à l'esprit que cette secte est hors-la-loi. Les actes de cette secte sont contraires à l'esprit, à la lettre et à la morale islamique. C'est pourquoi le combat à mener contre Boko Haram doit venir d'abord des musulmans.

L'action des musulmans s'impose

L'Islam est une religion basée sur le Coran et la Sunna et la bonne compréhension des pieux prédécesseurs. Boko Haram veut faire croire au monde entier qu'elle puise la source de ces agissements funestes dans le Livre d'Allah et dans la Sunna du prophète. Elle veut faire croire que la propagation de la violence, ces autres pratiques immorales aux antipodes de l'Islam sont voulus par la loi islamique. Alors que le Coran nous incite au bien et nous met en garde contre la perpétration du mal sur la terre d'Allah. Il nous dit même que celui qui fait vivre un fils d'Adam, c'est comme si cette personne a fait vivre tout le genre humain. Et que celui qui cause la mort à un fils d'Adam, c'est comme si cette personne a causé la mort à tous les habitants de la terre, tellement son péché est énorme. A combien de personnes innocentes Boko Haram a-t-elle ôté

injustement la vie depuis sa naissance en 2003 ? Dieu nous met en garde de ne pas semer le désordre sur terre. Combien de fois Boko Haram a causé la désolation, la destruction ? Ce n'est certainement pas le jihad pratiqué par le Prophète et ses compagnons que Boko Haram dit vouloir perpétuer. Si on s'en tient au simple fait que le jihad contenait des règles strictes comme le fait de ne s'attaquer qu'aux soldats et d'épargner les femmes, les vieilles personnes, les enfants, ceux qui restent dans leur demeures et même d'épargner les animaux, les arbres ..., on se rend compte que Boko Haram a certainement d'autres aspirations loin de l'Islam qui motivent ces actes. L'enseignement vrai que le prophète nous a légué nous dit que le musulman est celui dont les gens sont à l'abri de son mal. Il ne cause du tort ni par ses actes ni par les paroles qu'ils prononcent.

Nous savons également que le Coran commande aux musulmans de prendre le Prophète (psl) pour modèle de vie.

Le prophète avait mis sa communauté en garde contre toute innovation hétérodoxe, car celle-ci est égarement et tout égarement conduit à l'enfer.

Aucun verset Coranique ou hadith ne peut se constituer comme une justification des actes de Boko Haram.

C'est pour cela que le prophète (psl) dit ceci : « *celui qui institue une pratique qui ne figure pas parmi les nôtres, on lui renvoie son acte* ».

Le Coran incite à s'éloigner des gens pervers et associateurs. Le silence et encore moins le laxisme ne sauront résoudre les problèmes. Les musulmans doivent dénoncer publiquement, à travers des conférences et autres ca-

naux, cette secte, les croyances qu'elle véhicule, leur éloignement du livre d'Allah et les dangers qu'ils représentent pour l'Islam.

Après les musulmans, la responsabilité aux Africains

Les Africains se sont démarqués par leur passivité. L'on prend connaissance de ce qui se passe comme transgression de la dignité humaine, on hausse la tête et ça s'arrête là. Pourtant Boko Haram a un background qui justifie que l'on mette tout en marche pour mettre fin à ses agissements : Le 22 décembre 2003, première offensive de la secte contre les forces de sécurité.

Juillet 2009, les forces de l'ordre affrontent les activistes de la secte pendant cinq jours. Bilan : 700 morts dont 300 activistes. C'est dans cette attaque que le fondateur Mohamed Yusuf, théologien, étudiant de l'Arabie Saoudite trouva la mort.

Juillet 2011, l'actuel leader Abou-bakar Shekau se proclama chef de la secte. Il y eut une escalade de violence qui fit des milliers de morts. Août 2011 ; attentat de Boko haram contre le siège des Nations Unies à Abuja : 32 morts. Mai 2013, l'état d'urgence est instauré dans le nord-est du Nigeria. L'armée bombarde des villages suspectés abriter des membres de Boko Haram. En réponse ; la secte ravage des villages soupçonnés soutenir l'armée et tout récemment le rapt des filles sans oublier que chaque jour que Dieu fait a son lot de tueries, d'attentats meurtriers... Le constat est plus qu'amer.

Pour éviter à l'Islam de telles accusations, il nous faut améliorer nos comportements et enseigner le vrai Islam. Cet Islam fondé sur le Coran, la sunna et basé sur la bonne compréhension sinon l'Islam ne cessera d'être victime de telle illuminés comme la secte Boko Haram, ce groupe terroriste, narcotrafiquant.

A.Guigma

LA REACTION DES MUSULMANS AMERICAINS A BOKO HARAM

Islam pour libérer pas pour servir

Comme on aime le dire à travers notre philosophie de l'Islam vrai et sincère, tout musulman ayant dans son cœur le souci de sa foi se doit de réagir face à des situations diaboliques et sataniques dans lesquelles le nom de l'Islam est mis au-devant de la scène.

C'est ainsi que les musulmans Noirs Américains ne se sont pas fait attendre dans l'offensives contre cette secte qui se nomme Boko Haram. En guise de rappel, c'est elle qui enleva les filles dans leur interna du 14 au 15 Avril. Le motif de l'enlèvement de ces jeunes lycéennes est de les traduire en esclavage et marier de force la plupart d'entre elles.

C'est pour cette raison, qu'elle soit sadique et diabolique, que les Noirs

américains, ayant vu l'Islam comme une source de résistance à la ségrégation raciale de l'homme blanc, le voient déshonoré en cet acte d'Aboubakar Sekau, le leader de cette secte.

Pour ces Américains noirs, l'Islam les a libérés, ils ont retrouvé le sens de la dignité avec cette religion musulmane.

Elle qui fit comprendre que tous les êtres humains sont égaux.

A voir que c'est le contraire qui est enseigné par ces activistes de Boko Haram, ils sont consternés et ils appellent ces personnes à rendre les filles à leur parents et à stopper leur barbarie à l'encontre des innocentes populations.

Source : AFP

AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE OU DIRECT AID Koumba Boly visite les chantiers

L'Agence des musulmans d'Afrique (AMA), devenue Direct Aid convia la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, Koumba Boly, le 25 avril 2014 afin de lui faire constater de visu les travaux déjà abattus par l'ONG et les perspectives en cours. Cette tournée s'est déroulée essentiellement au sein du centre de « l'AMA » au quartier Zone 1 ex-secteur 28. De la bibliothèque scientifique en passant par la maternité et le centre de santé, sans oublier le Centre professionnel de formation au tissage, à la couture..., rien ne fût négligé. Koumba Boly fut également désignée comme marraine du séminaire de formation des directeurs d'écoles de l'AMA sous le thème « rôle et place du directeur d'école ».

En ce jour du 25 avril 2014, l'AMA décida de mettre au parfum les premiers responsables de leur pays d'accueil l'évolution de leurs activités au Burkina Faso. C'est la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, Koumba Boly, qui fut la vedette de cette journée. Des propos tenus par le représentant du Directeur général de l'AMA venu du Koweït pour cette occasion, on retiendra que le début de l'installation de l'ONG au Burkina Faso date de 1986. Elle a signé une convention avec l'Etat le 29 janvier 1988. L'agence des musulmans d'Afrique, aujourd'hui, Direct Aid/AMA, reconnue en 2004 par l'Etat du Burkina Faso pour ses actions en faveur des populations depuis plus de deux décennies, a reçu une médaille de Chevalier de l'ordre de mérite.

« Le but de notre ONG, c'est de servir les communautés africaines surtout le monde rural sans aucune distinction quelconque, de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations et de mettre l'accent sur l'éducation en tant que moyen efficace d'insertion sociale », a dit le représentant du DG.

Direct Aid intervient au pays des hommes intègres dans les domaines tels que l'hydraulique par la réalisation des puits à grands diamètre et des fo-



rages, l'éducation et l'alphabétisation par la construction et la gestion des écoles, des centres d'alphabétisation et l'octroi d'aides sous forme de bourses aux élèves et étudiants. Il est ressorti de son discours que la santé des populations est une priorité pour l'ONG. En effet l'AMA a, construit et gère des centres médicaux à Ouagadougou à Bobo-Dioulasso, à Fada N'Gourma et à Pô. Il en est de même du volet protection sociale. A ce niveau, elle a construit des Centres socio-éducatifs composés essentiellement d'orphelins et des centres de formation en métier dans quatre régions du Burkina. En dehors de ces efforts investis, l'AMA

aujourd'hui Direct AID, excelle dans le volet de distribution de vivres pendant les périodes de soudure et de famine, l'assistance des familles nécessiteuses et le secours d'urgence en cas de calamités naturelles.

L'ONG agit dans le domaine de l'enseignement primaire depuis la rentrée scolaire 1995-1996 jusqu'à nos jours. Elle possède 11 écoles primaires et un Collège d'enseignement général. Plus de 2537 élèves fréquentent ces écoles. A cela, il faut ajouter que de 2008 à 2013, l'ONG a investi plus de 87 millions de francs CFA dans le domaine de l'éducation.

Lors de cette importante rencontre,

l'ONG a rassuré la première responsable de l'éducation de sa réponse positive sur le souhait de l'Etat Burkinabé de compter l'ONG parmi ses partenaires dans sa politique de développement humain durable afin de contribuer, un tant soit peu, à l'atteinte des objectifs de la SCADD. Après ce discours, la ministre a été invitée à découvrir les nouvelles initiatives de l'AMA.

La bibliothèque scientifique fut le premier point de chute. Tour à tour, elle visita les centres de formation professionnelle, la maternité et le centre médical. Avant de prendre congé de ses hôtes, Koumba Boly a tenu à leur traduire toute la reconnaissance de l'Etat. « Je voudrais simplement dire *Al-Hamdoulillâhi ...ce que j'ai vu ce matin est extraordinaire et je ne pouvais imaginer qu'au Burkina il y a un îlot de paix, un espace où on donne le savoir bref où on forge les futurs bâtisseurs de ce pays* », a-t-elle dit. Elle a salué le fait que l'ONG ait jeté son dévolu sur les couches démunies, à savoir les orphelins et enfants vulnérables.

« *Le Burkina a fait un bond extraordinaire en matière de taux de scolarisation avec plus de 82 %. Les 20% qui restent à combler sont constitués de ce type de public, à savoir des enfants handicapés, des enfants de familles pauvres, des enfants nécessiteux que vous avez décidé d'accueillir dans vos différents centres. Au nom du gouvernement du Burkina Faso je vous remercie* », a-t-elle terminé. Juste après le départ de la ministre, un séminaire de 48 heures ouvrait ses portes où les directeurs d'école de l'AMA ont été outillés sur comment assumer pleinement leur rôle au sein des écoles de l'ONG.

Z.ABLASSE



CLOTURE DU SEMINAIRE DE BITTOU

La cohésion des musulmans au centre des interventions

Du vendredi 15 au 17 mai 2014, s'est tenu à Bittou un séminaire de formation islamique sous l'égide du Mouvement sunnite. Avec pour objectif de faire comprendre le vrai message de l'Islam, la cérémonie de clôture a été ponctuée d'interventions riches en enseignements. D'éminentes personnalités religieuses, à l'instar du Dr Mohammad Kindo et du Dr Ahmad Sawadogo et des autorités administratives, ont rehaussé de leur présence cette cérémonie.



Les populations de Bittou et environnantes sont venues massivement pour profiter des formations dispensées au cours du séminaire tenu du 15 au 17 mai 2014. C'est ainsi que nous avons vu succéder sur la chaire les différents intervenants, à l'instar du re-

présentant du bureau du Mouvement Sunnite à Pouytenga. Ce dernier a tenu à remercier les fidèles pour leur mobilisation avant de remercier également les illustres hôtes venus de Ouagadougou. Il fut succédé par le Dr Mohammad Kindo. Pour le Savant, ce n'est pas la première fois qu'il y

a de telles activités dans la localité. Il invite les musulmans de Bittou à fournir beaucoup plus d'efforts pour leur cohésion car sans cohésion de telles initiatives ne peuvent pas avoir lieu. « Nous voyons que le travail abattu par des bureaux est appréciable. Mais nous ne devons pas dormir sur

nos lauriers car beaucoup de défis restent à relever », a-t-il insisté. Il a par ailleurs prêché l'unification des musulmans à l'idéal de l'enseignement du prophète. Il a aussi prêché le bon comportement. « Tachez de répondre au mal par le bien quel qu'en soit les raisons. Si parmi les musulmans il y a des frères qui commettent des erreurs, nous devons les encourager à faire le bien au lieu de nous mettre à l'écart pour dénigrer et diffamer des personnes. Cela n'est pas l'Islam que nous a enseigné le Prophète », a-t-il renchéri. Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine □

OUEDRAOGO.S



SHARJAH CHARITY INTERNATIONAL ET L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE RAHMA

Des sacs de riz et des cartons de macaroni pour les habitants de Baskuy

Les difficultés de la vie quotidienne ne laissent guère indifférents les responsables de ces deux grandes associations notamment Sharjah Charity internationale et Rahma pour la bienfaisance. Contre vents et marées, elles sont encore venues à l'aide des habitants du quartier de Baskuy, un quartier de la ville de Ouagadougou. Deux Mosquées de cette zone furent bénéficiaires des dons composés de sacs de riz et de cartons de macaroni. C'était le 25 mai 2014.



Les fidèles musulmans de ces deux lieux de culte se virent soulager par le don afin qu'ils puissent étancher un tant soit peu la canicule du moment. Pour ce faire, un sac de 25 kg et un sachet de macaroni étaient remis à quatre ménages. C'est au total 75 sacs de riz et 70 sachets de macaroni distri-



bués d'un montant de 680 000 FCFA environ. Les raisons avancées par les bienfaiteurs est le fait que leurs associations poursuivent comme objectifs le soulagement des populations les plus vulnérables en temps de soudure et de crise □

A.Zoungrana

INTERNATIONAL ISLAMIC RELIEF ORGANISATION A MENTAO

Des tonnes de vivres pour les réfugiés maliens, encore et toujours

« Secours islamique » est une ONG qu'on présente plus sur le territoire burkinabè. Cette organisation non gouvernementale dont le siège se trouve à Djeddah en Arabie Saoudite, créée pour apporter une aide constante aux pays en difficultés et les personnes les plus défavorisées, est toujours resté fidèle à sa devise. C'est pour cette raison que le Mercredi 14 Mai 2014, elle a décidé de voler au secours des réfugiés maliens vivant à Mentao, un site situé dans la province du Soum. Ce sont des tonnes de vivres qui ont été distribuées aux hommes, femmes et enfants démunis présents sur le site. La cérémonie de remise a vu la présence de l'Ambassadeur de l'Arabie Saoudite, du Haut-commissaire de la province du Soum, du 1^{er} adjoint au maire de la commune de Djibo, et des personnalités de marque.



Son Excellence et le Cadi en échange



Le Cadi recevant son présent

L'année dernière à la même période, l'ONG « Secours islamique » avait procédé à la distribution de plus de 150 tonnes de vivres aux réfugiés sur ce même site de Mentao. Cette année encore, c'est avec le même motif : « Soutenons les familles réfugiés au site de Mentao », qu'elle s'est rendue dans cette localité du Burkina Faso. La délégation des donateurs avec à leur tête, l'ambassadeur de l'Arabie Saoudite himself fit une visite de courtoisie aux fidèles musulmans à la grande Mosquée. Ces personnes furent enchantées de recevoir des personnes de hôtes marques venue spécialement pour elles. Il faut noter également la présence du Cheikh Geulgoji qui a d'ailleurs reçus des présents des mains des hôtes.

L'Organisation entama son programme de distribution avec certains villages de Djibo dans la province du Soum, le 13 Mai avant la grande rencontre avec les réfugiés du site de Mentao. Cette rencontre à l'endroit des villageois a vu la distribution de 800 bidons (Thermos) pour permettent à ces bénéficiaires de contenir de l'eau.

Le Mercredi 14 Mai, un nouveau jour



Les donateurs au Haut commissariat



Son Excellence en échange avec le Haut-Commissaire

s'élève pour les personnes bénéficiaires des vivres sur le site de Mentao. D'abord, comme le souhaite la tradition, les donateurs de l'ONG ont fait une incursion au Haut-commissariat de la province du Soum où l'ambassadeur du Royaume de l'Arabie Saoudite eut un échange très chaleureux avec le haut-commissaire à la personne de Mohammed Da. Cet échange s'est porté sur l'attachement du Royaume Saoudien aux peuples du Burkina Faso à travers la coopération bilatérale qui existe entre les deux pays. Le Burkina Faso dans son attachement pour la résolution de crise dans le monde avec Djibril Bassolé, membre à l'Organisation de conférence Islamique, (OCI). Tout naturellement, le Haut-commissaire a traduit toute sa reconnaissance à son excellence le Dr. Zahir et les donateurs pour leurs disponibilités et leurs constants soutiens aux réfugiés.

L'équipe poursuit son chemin en direction des sites hébergeant ses réfugiés d'infortunes. C'est aux environs de 10h30 que la cérémonie débuta avec l'allocation du 1^{er} adjoint au maire de Djibo en la personne de Dicko Issa Idrissa. Dans son introduc-



Des bénéficiaires recevant des thermos de 10 litres

tion, son discours tout en remerciant son excellence, les donateurs, les chefs de bases au site de Mentao et autres responsables. Il a tenu à remercier ces personnes précitées au nom du conseil municipal pour la remise des vivres qui rentre en droite ligne dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Il termina ses propos par encourager les donateurs à évoluer dans ce sens pour l'épanouissement des réfugiés. La parole fut donnée au porte-parole des réfugiés, Mr. Miftah, qui relata les difficultés que vivent leurs familles sur le site avant de traduire toute l'importance que représente à leurs yeux ce don.

Le chef du bureau HCR Mr. Blaise Antoine Rodriguez n'a pas caché sa joie face à la délégation. Il fit comprendre dans son intervention que IIRO, entendez par là l'ONG, a été l'un des plus gros donateurs avec 150 tonnes de riz, du mil, du sucre en 2013. Et que le don de cette année qui consiste en 200 tonnes de petits mils et 50 Tonnes de riz qui seront distribués aux 11 600 réfugiés repartis en 3494 familles est inestimable. Il a pro-



mis aux responsables de l'ONG que les biens iront aux véritables bénéficiaires avant d'exposer la technique de distribution.

Cette technique selon le chargé de la distribution se divise en deux étapes. La première, c'est le contrôle de l'identité de chaque bénéficiaire à travers les documents en sa possession. Ces deux documents sont la carte de ration et l'attestation. Après vérifica-

tion de ces deux pièces, on calcule la quantité des vivres dont il a besoin et ensuite l'on passe à la phase de la distribution proprement dite.

Ainsi le riz par taille qui est de 2,5 kg a été remis à un individu d'un ménage. Donc, à un ménage composé de deux individus, il leur revient 5 kg de riz. Même calcul pour le petit mil dont 9,5 kg par taille pour un individu d'un ménage et 19 kg pour un ménage de deux

individus.

Pour ce faire, les agents du HCR isolèrent un groupe de bénéficiaire pour procéder à la distribution symbolique sous la supervision des donateurs et des autorités en place.

L'allocation du Haut-commissaire : « Son excellence le Dr. Zahir Al Anzi ambassadeur de l'Arabie saoudite au Burkina Faso ; El hadj Cissé Moussa représentant de l'ONG basée à Ouagadougou donateur; Mr. Le premier adjoint au maire de la commune de Djibo ; Messieurs les membres de la délégation de IIRO ; messieurs les chefs de base des ONG du site de Mentao ; mesdames et messieurs les représentants des réfugiés de Mentao ; Cadi Guelgoji, représentant la communauté musulmane du Soum ; autorités politiques administratives militaires et paramilitaires ; autorités coutumière et religieuses ; mesdames et messieurs les responsables d'associations ; distingués invités venus d'ici et d'ailleurs ; très chers réfugiés maliens ; populations de Mentao mesdames et messieurs;

Suite page 12



Suite de la page 11

Il y a des moments que le silence vaut mieux que la parole ; surtout en cette circonstance de joie. C'est le cas du haut-commissaire que je suis, Parce que très comblé. C'est le cas j'en suis sûr de la population du site de Mentao, très enthousiasmé par cette donation provenant de l'ONG du secours d'urgence. Aussi les seuls mots qui me parviennent du fond du cœur, c'est merci et enfin merci aux généreux donateurs. Qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde gratitude au représentant de l'ONG, un vaillant fils de la province du Soum ; ... dans cet même ordre d'idée, je dis merci à son excellence l'ambassadeur du Royaume de l'Arabie Saoudite et à la délégation qui l'accompagne. Depuis l'arrivée de nos frères maliens, son excellence a multiplié des efforts pour soulager un tant soit peu ces hommes



et ces femmes en difficultés. Je voudrais par la même occasion traduire mes sentiments d'amitiés et de reconnaissances à toutes celles et à tous ceux qui nous ont fait l'honneur de se joindre à nous pour l'heureuse circonstance. L'Organisation Islamique du secours d'urgence a encore laissé parler son cœur, composé de 200 tonnes de petits mil, 50 tonnes de riz ; ce don qu'elle offre aux réfugiés du site de Mentao et aux populations hôtes vient à point nommé. En effet, au moment où les ressources se font de plus en plus rares, ajouté à la période de soudure, ce don vient combler de fortes attentes et conjurer surtout le spectre de la disette qu'on ne pouvait éviter autrement. Je salue à sa juste valeur l'initiative de l'ONG précitée. Au nom des réfugiés et hôtes, je lui adresse toute ma satisfaction, qu'Allah le Tout puissant vous ramène auprès de vos familles en toute santé ».

Son excellence Dr. Zahir, Ambassadeur de l'Arabie saoudite :



Je suis très heureux et je remercie notamment le Haut-commissaire du Soum de même que toutes ces personnes présentes à cette cérémonie. Je remercie le bon Dieu qui nous a permis de venir en aide aux frères maliens réfugiés au Burkina Faso. La demande est toujours là. L'Arabie Saoudite est disposée à amener l'aide où il est nécessaire. Comme vous le savez, l'ONG est une structure Saoudienne, une entité de la ligue Islamique qui regroupe tous les pays musulmans. Donc, c'est un honneur pour nous de reprendre pour la deuxième fois ce geste de partage. Par la grâce d'Allah, les populations peu-

Impressions des autorités à l'issue de la cérémonie

vent nous faire confiance. Le Royaume reste disposé à les accompagner. Quelques personnes de ressources se succèdent dans la même dynamique, à savoir, des remerciements à l'endroit de l'ONG, donateurs.

Le Haut-commissaire :



Je suis très satisfait et même comblé. Vous n'êtes pas sans savoir que la période est critique. La famine, la disette frappent à nos portes. Ce don vient combler les attentes. Il conjure ce spectre. Je réitère mes vifs remerciements aux donateurs et que cela puisse se reproduire tous les ans. Le représentant de HCR sur le site de Mentao a vivement souhaité que ce soit au Mali que la prochaine rencontre va se tenir. Que ce souhait soit exaucé.

Le 1^{er} adjoint au maire de Djibo :



C'est de bonnes impressions comme je le disais. L'ONG est venue distribuée des vivres aux réfugiés de Mentao qui sont nos hôtes. Ils se trouvaient vraiment dans le besoin. Ce qui compte c'est le geste, chose qui nous va droit au cœur. Au nom du conseil municipal, je remercie les donateurs. Nous souhaitons longue vie aux donateurs, afin qu'ils continuent d'œuvrer dans ce sens.

El hadj Cissé Moussa, représentant de IIRO

D'abord, ce sont nos frères en humanité, comme ils sont crument dans le besoin et que notre ONG s'inscrit dans cette philosophie, on ne pouvait



qu'apporter notre aide à ces personnes par la grâce d'Allah. Ce don se compose de 200 tonnes de petits mil, 50 tonnes de riz. Il est destiné à l'ensemble des réfugiés. Aujourd'hui, c'est la distribution symbolique et le reste sera géré par le HCR. Ce n'est pas la première fois que ce don ait lieu, et InchAllah, ce ne sera pas la dernière fois non plus. L'année dernière, on était présent et on sera toujours avec eux jusqu'à leur retour au Mali. La journée d'hier, nous avons procédé à une distribution de bidon (thermos) pouvant contenir 10 litres d'eau. Comme c'est une zone sahélienne, l'eau est quasiment une question quotidienne, avec ce geste, on soulage un tant soit peu, la demande des habitants.